



Paris, le 4 novembre 2020, 8h30

**CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
LE 9 DÉCEMBRE 2020**

Rubis annonce la convocation par le Collège de la Gérance d'une Assemblée Générale Mixte le 9 décembre 2020 à l'effet (i) d'autoriser le Collège de la Gérance à procéder à un programme de rachat d'actions de la Société en vue d'une réduction du capital par voie d'annulation des actions rachetées (jusqu'à 250 millions d'euros) et dans le cadre d'un contrat de liquidité (jusqu'à 30 millions d'euros), et (ii) de modifier, sur proposition des associés commandités, les modalités de calcul du dividende des associés commandités fixées dans l'article 56 des statuts par l'introduction d'un cours de référence (« *high watermark* ») afin de mieux l'aligner sur les intérêts des actionnaires dans un contexte de baisse des cours de bourse.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions est publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (Balo). L'ensemble des informations relatives à cette Assemblée Générale pourront être retrouvées sur le site internet de la Société www.rubis.fr sous la rubrique « Actionnaires – Assemblée Générale – Assemblée Générale Mixte du 9 décembre 2020 ».